

CHR CITADELLE
 Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1
 B 4000 LIEGE
 Tel 04/321 65 75
 Fax 04/321 66 57
 Web <http://www.cpma-ulg.be>

FACTURATION FRAIS DE FIV – ICSI (hors critères légaux belges)

Concerne : Les patientes ne résidant pas en Belgique, les patientes belges non mutualistes ou ayant plus de 43 ans.

Le CHR-Citadelle et le CHU de Liège sont deux prestataires de soins différents : il existe ainsi deux types de facture.

1. Tous les actes médicaux (consultations, échographies, prises de sang, l'hospitalisation, la ponction ovocytaire, le transfert embryonnaire, etc.) sont dus au **CHR-Citadelle**. Les prix indiqués peuvent donc fluctuer légèrement en fonction du nombre d'examens réalisés.
2. Le CPMA gère le personnel et les appareillages nécessaires à la mise en culture et à l'insémination des ovules, au suivi du développement embryonnaire précoce ainsi qu'à la congélation des gamètes et embryons.

Ces frais de laboratoire de fécondation *in vitro* sont dus au **CHU de Liège**.

Prestation	EUR	Prestataire
Ponction d'ovocytes	± 900,00	CHR-Citadelle
Ponction testiculaire	± 300,00	CHR-Citadelle
Transfert d'embryons	± 220,00	CHR-Citadelle
Laboratoire de fécondation <i>in vitro</i> Mise en culture des ovocytes, préparation du sperme et insémination <i>in vitro</i> , culture des embryons, congélation et décongélation des embryons surnuméraires.	1.850,00	CHU de Liège (CPMA)
Paillette de donneur de sperme anonyme	300,00	CHU de Liège (CPMA)

Actes médicaux : Facturation par le CHR – Citadelle.

1. Les actes facturés par le CHR sont couverts par la sécurité sociale belge. Pour bénéficier de cette prise en charge, il est nécessaire de vous munir d'un document E 112 délivré par votre caisse d'assurance maladie à l'étranger. Veillez à ce que la durée de validité soit de 3 mois. Présentez ce document lors de votre admission ou de votre visite en polyclinique au CHR. Une inscription temporaire (3 mois) auprès d'une mutuelle belge sera alors effectuée par le CHR.
2. **En l'absence de formulaire E 112 :**
 - Pour la ponction ovocytaire, un montant de ± 900,00 € devra être payé uniquement par carte bancaire au guichet d'admission situé dans le hall d'entrée de l'hôpital. Pour tout paiement en espèces, le versement devra être réglé à la caisse centrale.
NB : Avant tout paiement, il est **INDISPENSABLE** de vous inscrire aux bureaux des admissions en prenant un ticket à la borne hospitalisation.
En cas de ponction testiculaire, le patient doit s'inscrire au guichet d'admission situé dans le hall d'entrée de l'hôpital. Un montant de ± 300,00 € lui sera réclamé.
 - Pour un transfert embryonnaire (embryons frais ou congelés), le montant est de ± 220,00 €, payable au guichet du 4eme étage.
 - Ces montants restent approximatifs et des suppléments peuvent parfois être facturés.

Frais de laboratoire FIV : facturation par le CHU de Liège pour le CPMA.

1. La somme de 1850 €, ainsi que le prix de la paillette, doivent impérativement être versés **AVANT** la ponction.
 - i. Pour une ponction avec paillette de donneur anonyme réservé pour une deuxième grossesse (réservation effectuée après le 1/1/17 avec paiement des paillettes), la preuve de paiement à présenter est également de 1850 euros.
 - ii. Pour une ponction avec paillette de donneur anonyme non réservé (pas encore de grossesse) ou réservé pour deuxième grossesse (réservation effectuée avant le 1/1/17 sans paiement des paillettes), la preuve de paiement à présenter est de 2150 euros.

En aucun cas, cette somme n'est facturable à une mutuelle.

Veillez vous munir de la preuve de paiement et la présenter à l'infirmière coordinatrice du CPMA ou au médecin qui vous recevra.

Votre paiement doit être effectué par transfert international :

N de compte : 091-0089830-37

Titulaire : CHU du Sart Tilman, Domaine Universitaire Sart Tilman 4000 LIEGE

Code Bic ou Swift : GKCCBEBB

Code IBAN : BE35 0910 0898 3037

Banque : BELFIUS SA, Bld Pacheco, 44, 1000 BRUXELLES

Communication : « **CC 960 4192 00** » suivi de votre nom de jeune fille et de votre prénom.

Aucun versement en liquide ne sera accepté au niveau du service de PMA

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à Mme Cynthia GALASSO (tel : +32.4.321.62.57 – Fax : +32.4.321.66.57 – Email : cynthia.galasso@chrcitadelle.be).